ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

développement durable

Question écrite n° 61684

Texte de la question

M. Christian Patria alerte M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la récente mise en place d'une voie réservée aux taxis sur l'autoroute A1. En effet depuis le mois d'avril 2009 et pour l'instant à titre expérimental, la voie de gauche de cette autoroute est exclusivement réservée aux taxis venant pour la plupart de l'aéroport de Roissy et du Bourget, de 7 heures à 10 heures sur la partie allant du Bourget à la porte de la Chapelle. Cette nouvelle mesure, interrompue durant l'été et rétablie depuis le 1er septembre, n'est pas sans conséquence sur le trafic des automobilistes. En effet, depuis le mois d'avril, les retards constatés sont beaucoup plus important pour les usagers de sa circonscription de l'Oise qui sont nombreux à se rendre à Paris sur leur lieu de travail. Cette portion d'autoroute très empruntée avant même la mise en place de ce dispositif, devient donc, depuis le début de cette expérimentation, totalement saturée pour les automobilistes et cela occasionne des retards allant parfois au-delà d'une heure par rapport à l'ancien dispositif. Ainsi le temps de trajet pour ces usagers passe de 45 minutes à parfois plus de 2 heures, pour parcourir une vingtaine de kilomètres. Par ailleurs, ce dispositif ne fait pas non plus l'unanimité chez les conducteurs de taxis effectuant le trajet Roissy-Charles de Gaulle-Paris qui, s'ils roulent bien sur les 5 kilomètres, se trouvent bloqués en amont ou en aval de cette voie réservée. Enfin ce nouveau dispositif, qui engendre de gros embouteillages, va à l'encontre du « Grenelle de l'environnement » qui préconise la réduction des gaz à effet de serre. Par conséquent, cette situation n'est pas acceptable pour les habitants de l'Oise travaillant en Île-de-France qui n'ont pas d'autre possibilité que de prendre leur véhicule, le département n'étant pas toujours bien desservi par les transports en commun. Aussi, devant le mécontentement grandissant des usagers, le peu d'efficience de ce dispositif auprès des chauffeurs de taxis, et l'augmentation des émissions de gaz polluants, il lui demande de bien vouloir se positionner par rapport à cette expérimentation, qui ne semble pas rencontrer le succès escompté.

Données clés

Auteur : M. Christian Patria
Circonscription : Oise (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 61684
Rubrique : Voirie
Ministère interrogé : Transports
Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 octobre 2009, page 9876
Question retirée le : 14 décembre 2010 (Retrait à l'initiative de l'auteur)